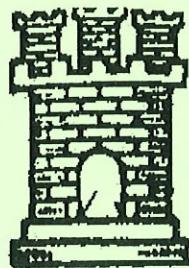




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Madame Caroline ANGEVIN** demeurant rue de Dolembreux 61 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Rue de Dolembreux, 61 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section C, n°201 T13.

La demande vise les travaux suivants : **Transformation d'une habitation et de ses abords et construction d'un car-port de 112m² en fond de parcelle** et présente les caractéristiques suivantes : Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

Ensemble Urbanistique n°5 :

- le bardage en bois n'est autorisé que pour les volumes secondaires et annexes.

Ensemble Urbanistique n°6 :

- un recul de minimum 15m est obligatoire par rapport aux limites de fond de parcelle ;

- la superficie au sol d'un volume annexe est limitée à 60m² ;

- le niveau existant du terrain ne peut être modifié dans les zones de recul minimum latérales ;

- le volume annexe devrait être couvert par une toiture à un ou deux versants.

La demande permet les travaux suivants : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Florine PARIZEL**, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 septembre 2022 au 14 octobre 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be